

Flash Economie

11 juillet 2018 - 811

Les raisons pour lesquelles il faut rétablir la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro

La mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro est très faible depuis 10 ans. Nous voyons trois raisons centrales pour lesquelles il faut la rétablir :

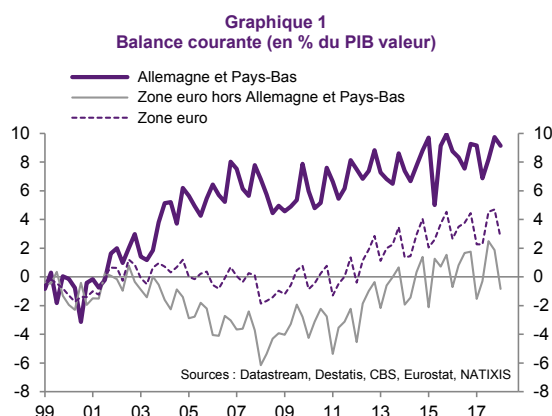
- une raison macroéconomique : il faut que l'épargne de la zone euro soit investie dans la zone euro et pas dans le Reste du Monde ;
- une première raison microéconomique : il faut que l'épargne de la zone euro puisse financer les investissements les plus efficaces où qu'ils soient localisés dans la zone euro ;
- une deuxième raison microéconomique : il faut que les portefeuilles des épargnants de la zone euro soient diversifiés entre les pays de la zone euro pour qu'il y ait diversification des risques et assurance contre les chocs spécifiques aux pays.

Patrick Artus
Tel. (33 1) 58 55 15 00
patrick.artus@natixis.com
 @PatrickArtus

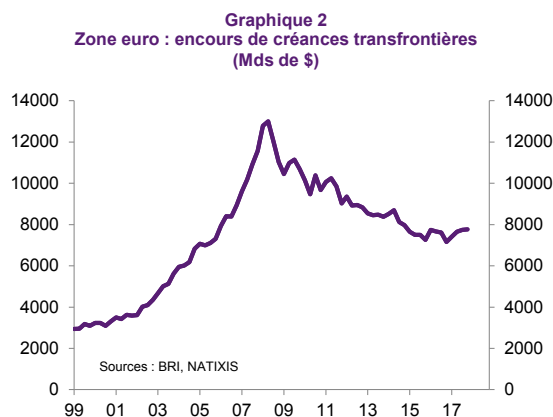
www.research.natixis.com

Faiblesse de la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro depuis la crise

Depuis 2008, la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro a beaucoup reculé. On voit que l'excédent d'épargne (l'excédent extérieur) de l'Allemagne et des Pays-Bas n'a plus comme contrepartie le déficit extérieur des autres pays de la zone euro, mais l'excédent extérieur de l'ensemble de la zone euro (**graphique 1**).



Ceci veut dire que l'excédent d'épargne de l'Allemagne et des Pays-Bas n'est plus prêté aux autres pays de la zone euro mais au Reste du Monde hors zone euro. De manière similaire, on voit que les créances transfrontières reculent depuis 10 ans dans la zone euro (**graphique 2**).

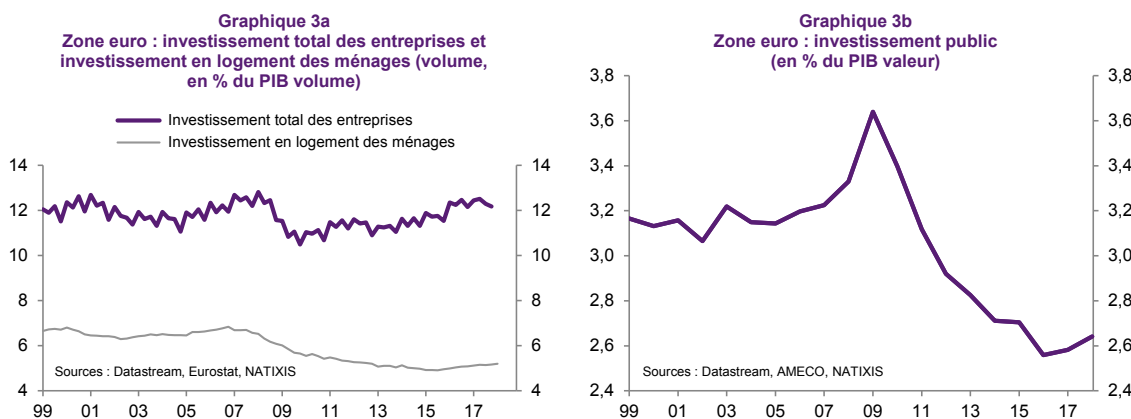


Trois raisons pour lesquelles il faut rétablir la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro

Il est essentiel de rétablir la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro, pour trois raisons essentielles.

1) L'épargne de la zone euro doit être investie dans la zone euro

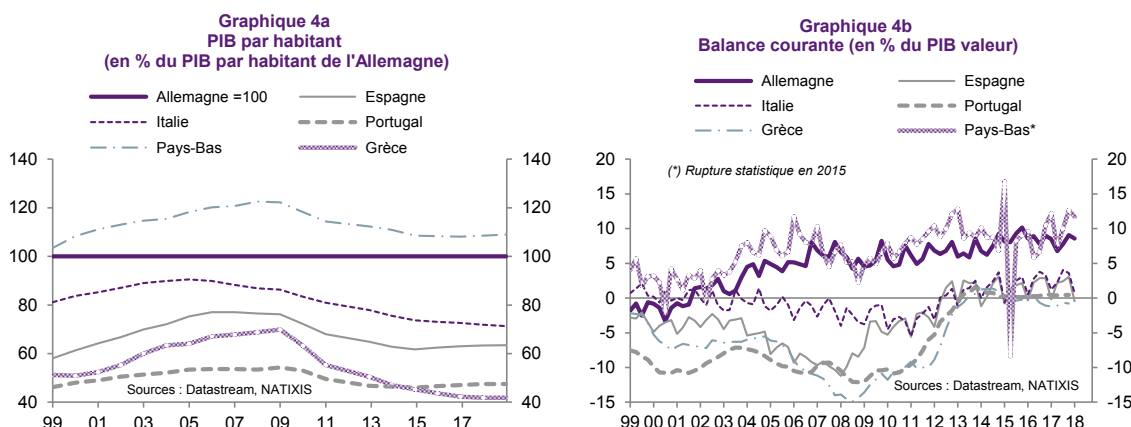
Si une partie de l'épargne de la zone euro (l'excès d'épargne de l'Allemagne et des Pays-Bas) est investie en dehors de la zone euro (**graphique 1 plus haut**), **l'investissement de la zone euro est réduit (graphiques 3a/b)**, ce qui réduit la croissance, à court terme et à long terme, de la zone euro.



Le rétablissement de la mobilité du capital entre les pays de la zone euro permettrait donc de conserver l'épargne de la zone euro dans la zone euro et de redresser l'investissement.

2) L'épargne de la zone euro doit financer les projets d'investissement les plus efficaces, quelle que soit leur localisation dans la zone euro. C'est l'objectif même d'une Union Monétaire, que **l'épargne puisse circuler pour financer les investissements les plus efficaces** dans toute l'Union Monétaire.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui : avec la disparition de la mobilité des capitaux, les pays ayant des revenus par tête bas (donc normalement une productivité marginale du capital élevée) ont des excédents extérieurs (**graphiques 4a/b**), donc ne reçoivent aucun flux d'épargne depuis les pays à revenu par tête élevé.



3) Diversification des risques, assurance contre les chocs spécifiques aux pays

L'absence de mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro implique que, dans chaque pays, les portefeuilles d'actifs financiers des épargnants sont de plus en plus concentrés sur les actifs financiers du pays.

A titre d'illustration de cette évolution, le **tableau 1** montre le recul, depuis la crise de la zone euro qui débute en 2010, de la part de la dette publique détenue par les non-résidents ; le **tableau 2** montre que les portefeuilles d'obligations des banques sont concentrés sur les obligations du pays de la banque.

Tableau 1 : Part de la détention par les non-résidents des titres de la dette négociable de l'Etat (en %)

	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pays-Bas	Portugal
1999	43,5	28,0	33,5	35,4		
2000	46,3	33,7	42,7	40,6		
2001	47,5	38,4	45,5	38,3		
2002	48,4	41,9	48,6	39,6	-	-
2003	48,8	48,0	42,0	43,5	-	-
2004	49,2	52,7	48,7	43,3	-	-
2005	52,8	56,5	49,8	48,2	73,8	-
2006	55,1	59,0	53,2	50,6	74,6	-
2007	57,9	60,5	49,8	49,1	75,0	83,8
2008	59,2	64,1	49,5	47,7	80,5	84,1
2009	60,6	67,8	43,9	49,9	78,1	81,4
2010	66,2	67,0	44,5	46,4	70,8	67,7
2011	71,2	64,0	35,9	41,9	64,2	61,1
2012	72,6	61,9	34,8	37,0	62,8	52,6
2013	71,8	63,5	37,4	35,7	60,6	51,5
2014	73,4	63,6	39,6	37,5	59,3	55,9
2015	69,1	61,9	44,3	38,1	55,2	53,4
2016	64,0	58,5	42,5	36,1	47,3	43,1
2017	60,1	56,4	41,9	35,6	41,7	42,0

Tableau 2 : Dettes souveraines* détenues par les banques des pays de la zone euro (en Mds d'euro)

Banques -->	Autriche	Belgique	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Irlande	Italie	Pays-Bas
Dettes souveraines									
Autriche	9,77	0,45	6,31	0,02	0,11	6,85	0,03	13,03	5,58
Belgique	0,17	48,31	5,17	0,25	0,11	27,43	0,43	0,99	17,07
Chypre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Estonie	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Finlande	0,21	0,05	3,74	0,18	0,92	2,45	0,06	0,23	5,69
France	0,72	4,38	13,89	2,15	0,10	272,86	1,23	8,94	15,73
Allemagne	1,03	0,16	217,53	0,00	2,17	17,19	0,21	33,09	24,76
Grèce	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Irlande	0,21	0,91	1,62	0,00	0,00	1,72	19,28	0,21	0,01
Italie	1,14	4,93	14,70	24,73	0,00	30,47	1,48	171,95	4,31
Lettonie	0,02	0,02	0,26	0,00	0,00	0,01	0,00	0,05	0,00
Lituanie	0,02	0,01	0,33	0,01	0,02	0,07	0,00	0,07	0,00
Luxembourg	0,01	0,01	3,14	0,00	0,00	0,48	0,00	0,05	0,36
Malte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pays-Bas	0,49	0,24	9,03	0,52	1,22	8,38	0,39	0,88	76,02
Portugal	0,21	0,26	2,02	12,45	0,00	2,73	0,15	0,15	0,00
Slovaquie	7,41	2,58	0,37	0,00	0,00	0,43	0,05	2,85	0,14
Slovénie	0,32	0,02	0,63	0,00	0,00	0,41	0,01	1,03	0,00
Espagne	0,98	2,50	9,00	211,47	0,00	13,76	1,50	22,10	3,77
Total (Banques)	22,73	64,83	287,79	251,78	4,68	385,23	24,83	255,64	153,44

(*) stress test avec les données de Juillet 2016

Sources : European Banking Association, Natixis

Si les épargnants de chaque pays de la zone euro détenaient au contraire un portefeuille d'actifs financiers diversifié entre les pays de la zone euro, ils bénéficieraient de la diversification des risques : si un pays de la zone euro subit un choc défavorable, les habitants de ce pays, ayant des portefeuilles diversifiés, bénéficieraient des revenus reçus depuis les autres pays qui eux ne subissent pas le choc défavorable. **La diversification de portefeuille entre les pays de la zone euro les assurerait contre les chocs spécifiques à leur pays.**

Synthèse : mener les réformes nécessaires pour que la mobilité des capitaux revienne entre les pays de la zone euro

Le retour de la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro permettrait :

- de conserver dans la zone euro l'épargne de la zone euro ;
- de financer les projets d'investissement les plus efficaces partout dans la zone euro ;
- de diversifier les portefeuilles des épargnants et de les assurer ainsi contre les chocs spécifiques à leur pays.

Le retour de la mobilité des capitaux entre les pays de la zone euro nécessite le retour de la confiance dans la solvabilité budgétaire, dans la solidité des banques, dans la pertinence des projets d'investissement (plus de bulle immobilière).

Avertissement

Ce document d'informations (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels ou d'investisseurs qualifiés. Il ne peut être divulgué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne ne doit accepter d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseillers respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisée par l'European Central Bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque - prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi / la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par / sous la responsabilité de Natixis Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la « Dubai Financial Services Authority (DFSA) » pour l'exercice de ses activités au « Dubai International Financial Centre (DIFC) ». Ce document n'est diffusé qu'aux Clients Professionnels, définis comme tels selon les règles de la DFSA ; à défaut le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque « major U.S. institutional investors » qui reçoit ce document, s'engage par cet acte, à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque. Natixis Securities Americas LLC, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréée aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'est impliquée d'aucune manière dans l'élaboration de cette publication et en conséquence ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les collaborateurs de Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'analyste auprès de la FINRA et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

Canada : Natixis n'est pas référencé au titre de courtier en vertu de la législation sur les valeurs mobilières au Canada et ne peut traiter qu'avec des investisseurs désignés comme clients admissibles au sens de l'article 8.18 du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations permanentes des personnes inscrites.

Australie : Natixis opère à travers une filiale détenue entièrement, Natixis Australia Pty Ltd (" NAPL "). NAPL est enregistrée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission et détient une licence de services financiers australienne (No 317114) qui permet à NAPL d'exercer ses activités en Australie avec des clients "wholesale". Les détails de cette licence sont disponibles sur demande.

Hong Kong : ce document est destiné à être distribué uniquement aux investisseurs professionnels (au sens de l'ordonnance sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (Cap.571) de Hong Kong et de toute règle établie en vertu de cette ordonnance).

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce document reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce document n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document.

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIE (CERTIFICATIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT.

Les opinions et avis des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires et/ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. Pour toute demande d'information supplémentaire sur une opération sur un titre ou un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre point de contact chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou voie postale à l'adresse suivante 1251 Avenue of the Americas, New York, NY 10020.

Les valeurs citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site Natixis à cette adresse :

<https://www.research.natixis.com/GlobalResearchWeb/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques>